

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

5 février 2009

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Réalisation d'un  
nouveau gymnase rue  
des Lavandières –  
Désignation du jury  
concours**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 6 février 2009  
par voie d'affichages  
notifié le 13 février 2009  
transmis en Sous-Préfecture  
le 13 février 2009  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 13 février 2009

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 5 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 janvier deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÉLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur CHARREAU

**OBJET** : RÉALISATION D'UN NOUVEAU GYMNASSE RUE DES LAVANDIÈRES -  
DÉSIGNATION DU JURY DE CONCOURS

**RAPPORTEUR** : Monsieur PIVERT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye dispose de six salles multisports et cinq salles sportives spécialisées, auxquelles s'adjoignent quatorze salles intégrées au sein des collèges et lycées.

Malgré ces nombreux équipements couverts, la demande d'activités sportives n'est pas pleinement satisfaite, en raison d'une hausse constante de la pratique sportive.

Avec plus de 20 000 élèves scolarisés à Saint-Germain-en-Laye, les équipements couverts intégrés dans les enceintes scolaires se révèlent insuffisants, ce qui nécessite d'importantes mises à disposition de créneaux horaires par la Ville.

Par ailleurs, plus de 9 000 licenciés répartis dans cinquante disciplines pratiquent une activité au sein de l'une des soixante sept associations sportives Saint-Germainoises.

Grâce à une gestion rigoureuse des plannings, le nombre annuel d'heures d'utilisation a progressé de 37% entre 2000 et 2008 sur l'ensemble des gymnases municipaux. En période scolaire, le taux d'occupation des quatre gymnases municipaux atteint 100 %, avec une activité de 8 heures à 23 heures du lundi au vendredi et le samedi de 8 heures à 18 heures. Le dimanche, des salles sont mises à disposition en fonction des demandes, principalement pour des manifestations exceptionnelles.

A ce jour, la Maison des Associations, le Centre Armagis, la CLEF et les centres sociaux accueillent également de nombreuses activités sportives mais, là encore, les salles sont à saturation.

Malgré tous nos efforts, plusieurs disciplines sont en demande de créneaux horaires supplémentaire, notamment : le basket, la gymnastique, l'escalade, le base-ball (l'hiver), le hockey, le tennis de table et les arts martiaux.

Par ailleurs, la Ville manque d'une grande salle multisports avec des gradins fixes pour accueillir les compétitions et de grandes manifestations comme le Coup de Jarnac ou la Nuit des Arts Martiaux.

Lors du vote du budget primitif pour 2009, le Conseil Municipal a autorisé l'inscription d'un crédit de 800 000 € destiné aux études pour la réalisation d'un nouveau gymnase situé rue des Lavandières.

Une mission de programmation pour l'amélioration des capacités d'accueil des équipements sportifs a en effet permis d'identifier le terrain situé entre l'actuel COSEC et le ru de Buzot comme la meilleure opportunité pour l'implantation de cette salle. Le projet s'intègre parfaitement dans le projet global d'aménagement du quartier, où les logements du Parc de la maison verte sont en cours de construction.

Il est proposé de construire à cet emplacement un nouveau gymnase avec une tribune de 400 places et un parking souterrain de 40 à 50 places. Ce nouveau gymnase serait utilisé en journée par les collèges et lycées voisins. Le soir et le week-end, il permettrait de satisfaire les demandes des clubs sportifs non satisfaites et de développer de nouvelles activités.

Cette opération verra sa première concrétisation par la désignation du maître d'œuvre (architecte de l'opération).

Le choix du maître d'œuvre nécessite la mise en œuvre d'une procédure longue qui intègre la sélection des candidatures et l'établissement de plusieurs projets par les candidats retenus afin que le jury puisse désigner le lauréat qui réalisera l'opération.

Le Conseil Municipal devra se prononcer à l'issue du concours sur le choix du lauréat et autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les procédures nécessaires, solliciter des subventions et toutes les autorisations administratives et réglementaires d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet.

Pour pouvoir mener à bien cette opération et désigner le maître d'œuvre avant l'été, il y a lieu de constituer le jury de concours.

Conformément au Code des Marchés Publics, le jury de concours est composé de :

- 5 personnalités désignées par le pouvoir adjudicateur (Monsieur le Maire), dans la limite de 5 maximum, dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de l'opération ;
- 5 personnalités qualifiées, désignées également par le pouvoir adjudicateur, ayant la même qualification que les candidats. Elles doivent représenter au moins le tiers des membres du jury.
- 5 représentants du Conseil Municipal (5 titulaires et 5 suppléants) élus au scrutin secret, à la représentation proportionnelle.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au vote à bulletins secrets pour élire les représentants du Conseil Municipal :

#### Membres titulaires

- Monsieur Philippe PIVERT
- Monsieur Xavier LEBRAY
- Madame Pascale GENDRON
- Monsieur Arnaud PÉRICARD
- Madame Blandine RHONÉ

#### Membres suppléants

- Madame Marilena ROCCHETTI
- Monsieur Fabrice RAVEL
- Monsieur Pascal FAVREAU
- Monsieur Jean-Noël BLANC
- Madame Nicole FRYDMAN

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD s'abstenant,

DÉSIGNE, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, les membres susnommés pour constituer le jury de concours en vue de réaliser le projet de construction d'un nouveau gymnase rue des Lavandières.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseiller Général des Yvelines



Maurice SOLIGNAC